



Lillers, le 13 novembre 2018

Pascal BAROIS

Maire

Service Urbanisme

Tél. 03.21.61.64.64

Fax 03.21.61.64.81

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondation Vallée de la Clarence

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) du bassin versant de la vallée de la Clarence, les aléas débordement des cours d'eau, ruissellement et rupture d'ouvrage ont été définis et des cartographies d'aléas produites par les services de l'Etat.

Il convient de rappeler que le PPRI constitue un outil de la gestion des risques qui entre dans le cadre de la prévention ; c'est un document d'urbanisme qui vaut « Servitude d'Utilité Publique » et dont le rôle principal est de permettre :

- **De ne plus exposer de nouveaux biens vulnérables au danger,**
- **De ne pas augmenter l'aléa,**
- **D'assurer la sécurité des nouveaux projets dans le cadre d'un développement durable,**
- **De limiter ou d'interdire la construction sur certains terrains.**

Dans l'attente du document définitif, le **porter à connaissance** est d'ores et déjà consultable en mairie (service Urbanisme) ainsi que sur le site : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-des-risques-majeurs/Plan-de-prevention-des-risques/PPRN-Inondation-en-cours/PPRN-de-la-vallee-de-la-Clarence>.

Une réunion publique est programmée le **mardi 11 décembre 2018 à 18h30 à la salle Charles** (place du Capitaine Ansart) pour vous apporter des éléments d'informations complémentaires et répondre à vos questions.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le maire

P. BAROIS

